Image not found or type unknown

cotisation annuelle assurance voyage

Par **ghislain**, le **03/11/2008** à **13:53**

Bonjour

nous avons cotisé il y a plusieurs années à la carte Finaref avec une cotisation annuelle assurance voyage pour le Club Med

cette année j'ai perdu mon emploi au mois d'aout et je viens de recevoir la facture de cotisation annuelle qui sera prélevée en novembre.
j'ai téléphoné à Finaref pour la faire annuler(uniquement la cotisation assurance) : je suis sur vu mon emploi de ne pas voyager cette année.

on me répond que je devait les prévenir lors du courrier reçu il y a 3 mois qui nous prévenait du prélèvement.
Mais nous n'avons rien reçu en dehors de la facture de ce mois çi

ai je droit d'annuler cette cotisation ?
comment dois je m'y prendre si je suis dans mon droit ?

merci de votre réponse

Par **pascal25**, le **29/06/2009** à **19:20**

Bonjour,

Je rencontre exactement le même probleme
Le club med me debite de nouveau cette année par l'intermediaire de finaref 175 Euros
(25 euros de renouvellment de carte + 150 euros d'assurance voyage)
alors que je ne pars pas en vacances cette année !

175 euros de débit alors que je n'utilise aucun service du club med !!

Le club med après plusieurs coups de fil veut faire un geste sois disant commercial : 175 Euros de réduction sur un prochain voyage/
Mais je ne veux pas partir avec le club med!!!

Comment faire pour récupérer mon argent et dénoncer cette arnaque ??

merci de votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés